

*Initiatives ministérielles*

Pour replacer les choses dans leur contexte, voyons combien de personnes demandent ces paiements. Dans le cas de la Commission canadienne du blé, intermédiaire de la grande majorité des agriculteurs, moins de 20 p. 100 des agriculteurs se prévalent de cette possibilité. Même en 1981-1982, lorsque les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à plus de 20 p. 100, seulement 33 388 des quelque 140 000 ou 150 000 détenteurs de carnets de permis ont obtenu des avances de fonds, soit environ 20 p. 100. Ce ne sont pas tous les agriculteurs qui demandent ces avances et je le répète, je ne veux pas minimiser l'importance de ce programme pour ceux qui y ont recours. Il leur est très utile, mais ce n'est pas la majorité des producteurs qui demandent les paiements.

Dans le cas de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, le pourcentage d'utilisateurs est encore plus faible. Encore là, ce programme est très utile, mais seule une petite minorité des agriculteurs y ont recours. L'an dernier, en Ontario, 536 des 25 000 producteurs de maïs ont demandé des paiements anticipés. Donc, nous ne détruisons pas le secteur agricole canadien comme on pourrait le croire en entendant l'opposition. Remettons les choses dans leur contexte.

Je tiens à souligner ici un point. Si les députés de l'opposition croient vraiment les belles paroles qu'ils nous ont servies hier et avant-hier, il leur incombe de veiller à ce que ce projet de loi soit adopté. Je les entend qualifier cela d'horrible et dire que cela va décimer la collectivité agricole, que cela va détruire l'exploitation agricole familiale, et autres choses du genre.

Ma foi, si c'est vrai, adoptons le projet de loi. Les paiements anticipés pourront leur être versés. En effet, nous ferons bien savoir à tous les intéressés, soit les agriculteurs et les organisations agricoles qui les réclament, que c'est l'opposition qui retarde l'adoption de ce projet de loi. Les agriculteurs ne toucheront aucun paiement anticipé d'aucune sorte parce que l'opposition empêche l'adoption de ce projet de loi.

C'est une chose que d'examiner les mérites de ce projet de loi et une autre que d'avancer des arguments comme ceux que nous avons entendus hier. La députée de Mount Royal, une dame par ailleurs très bien pour qui j'ai beaucoup de respect, a pris la parole. Sauf votre respect, j'appelle son genre d'intervention de l'opposition pour le plaisir de l'opposition. Le député de Skeena s'est mis de la partie, alors qu'il ne se fait aucune agriculture dans sa région. Il fait de l'opposition pour le plaisir de faire de l'opposition.

Si les députés de l'opposition s'intéressent autant à cette affaire qu'ils veulent le faire croire, qu'ils adoptent donc le projet de loi et laissent les agriculteurs toucher des avances de fonds, quitte à payer des intérêts. Je le répète, la situation sera loin d'être aussi mauvaise qu'on le croirait à entendre les députés de l'opposition.

En outre, le projet de loi prévoit des modifications visant à hausser le montant maximum autorisé et j'espère que les députés d'en face vont les accepter.

En effet, le maximum passe de 30 000 \$ à 250 000 \$. Il est vrai que les agriculteurs devront payer de l'intérêt sur les prêts, mais ils pourront mieux gérer leurs liquidités et commercialiser leurs récoltes. Ceux qui cultivent des légumes et qui investissent énormément d'argent à l'acre, n'ont pas besoin de récolter grand-chose pour faire plus de 30 000 \$ et jusqu'à 100 000 \$. Le projet de loi prévoit là une modification fort utile.

Nous sommes disposés à procéder le plus vite possible de sorte que le projet de loi soit adopté. Les agriculteurs pourraient ainsi disposer de ce programme. Ils devront payer des intérêts, mais ils auront au moins le choix.

Je dirai très franchement aux députés d'en face qui sont décidés à s'opposer coûte que coûte à ce projet de loi pour le simple plaisir de s'y opposer que, s'ils retardent l'adoption de ce projet de loi, ce sera leur faute si les agriculteurs ne peuvent toucher des avances de fonds de quelque forme que ce soit.

Je le répète, les modifications que nous proposons ici aujourd'hui prévoient le paiement d'intérêts, mais le montant maximum des avances passe à 250 000 \$. Je crois que c'est très intéressant.

J'ai presque épuisé, je pense, mon temps de parole, aussi je voudrais réitérer mon argument. Personne au gouvernement n'aime voir augmenter les impôts ou supprimer un service existant, mais lorsqu'on se trouve dans le genre de situation financière que connaît le Canada, c'est une des mesures qu'il va falloir prendre.

Comme je l'ai fait remarquer, une proportion relativement faible des agriculteurs y a recours. Il faut reconnaître qu'ils le trouvent utile. Nous ne supprimons pas du tout le programme. Nous le conservons mais il faudra payer des intérêts. Nous augmentons les crédits disponibles dans le cadre de ce programme. Dans la mesure où les agriculteurs l'utilisaient dans le passé, j'ai l'impression qu'il y en aura peut-être davantage qui y auront recours maintenant que les restrictions ont été levées. Le projet de loi contient donc des choses utiles et j'espère que les députés l'adopteront.